



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**

**PROCÈS-VERBAL**

**LE 4 OCTOBRE 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue à huis clos par visioconférence « ZOOM », le quatre octobre deux mille vingt et un (4 octobre 2021) à 19h30 et à laquelle sont présents:

La conseillère, Madame Diane Pigeon, poste numéro 1  
La conseillère, Madame Michelle Hudon, poste numéro 2  
Le conseiller, Monsieur Patrick Cyr, poste numéro 4  
Le conseiller, Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5

Le conseiller, Monsieur Gaëtan Castilloux, poste numéro 6 étant absent.

Le poste de conseiller numéro 3 étant vacant.

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général, est également présent.

\*\*\*\*\*

**MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION  
SÉANCE ORDINAIRE  
4 OCTOBRE 2021  
ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021**
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
  - 4.1 Acceptation des comptes payables et dépôt des autorisations de dépenses;
  - 4.2 Adoption du budget pour l'année 2022 de la Régie Incendie Nord-Ouest (RINOL);
  - 4.3 Dépôt des états comparatifs;
  - 4.4 Autorisation des budgets révisés et affectations;
  - 4.5 Date de fin d'emploi du directeur général / secrétaire-trésorier;
  - 4.6 Contrat de travail de la directrice des finances et complément de nomination à titre de secrétaire- trésorière adjointe;
- 5. RÈGLEMENTATION ET POLITIQUES**
- 6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**
  - 6.1 Octroi du contrat pour damage de sentiers de ski de fond sur le parc linéaire « Le p'tit train du Nord » - hiver 2022;
  - 6.2 Achat d'un chargeur sur roues usagé pour le service des travaux publics;



## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Autorisation de signature pour l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie;

## 8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

8.1 Ratification de l'affectation temporaire à titre de superviseur mécanique;

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

## 10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 Demande de dérogation mineure numéro 2021-00035, route des Ormes ;

10.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA-003) – secteur patrimonial du noyau villageois numéro 2021-00036 et demande de dérogation mineure numéro 2021-00037 au 1958, route des tulipes

10.3 Demande de dérogation mineure numéro 2021-00038 au 3278, chemin des Grives ;

## 11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Demande de financement à la fondation Tremblant – Soutien à la jeunesse;

11.2 Entente intermunicipale avec Ville de Mont-Tremblant – Installation de loisirs;

11.3 Autorisation de dépenses pour la fête d'Halloween;

## 12. DIVERS

## 13. QUESTIONS DES CITOYENS

## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

\*\*\*\*\*

### 1. RÉS.200-21 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE « ZOOM »

#### CONSIDÉRANT QU'

en raison des mesures exceptionnelles, dont l'application est temporaire jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19, prévues par le décret numéro 2020-049 émis le 4 juillet 2020, il est nécessaire de refuser le public lors de la présente séance du conseil municipal ce 4 octobre 2021, et ce, en raison de l'insuffisance de l'espace des locaux dont la Municipalité détient;

**EN CONSÉQUENCE**, le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'ouvrir la séance ordinaire;

QUE la présente séance soit enregistrée et ensuite publicisée sur le site Web de la Municipalité, permettant ainsi au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres, et ce, conformément aux arrêtés 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux.

**Adoptée**

### 2. RÉS.201-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**Adoptée****3. RÉ.S.202-21****ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021.

**Adoptée****4. ADMINISTRATION ET FINANCES****4.1. RÉ.S.203-21****ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS ET DÉPÔT DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des comptes suivants pour la période du 14 septembre 2021 au 4 octobre 2021, et ce, pour un montant total de 318 136,87 \$.

**Rapport du trésorier  
Pour la période du 14 septembre au 4 octobre 2021**

Liste des comptes fournisseurs au 4 octobre 2021	210 155.60 \$
Liste sélective des déboursés par chèques no. 015278 et 015279	740.69 \$
Remises provinciales périodes du 1er au 15 septembre 2021	14 788.07 \$
Remises fédérales périodes du 1er au 15 septembre 2021	5 595.03 \$
Remise RRFs au 30 septembre 2021	19 715.27 \$
Remise RREM au 30 septembre 2021	646.92 \$
Autres déductions à la source au 30 septembre 2021	870.00 \$
Dépôt salaires semaines no. 37 à 39 inclusivement. Du 6 au 26 septembre 2021	50 695.10 \$
Paiements des dépenses incompressibles par AccèsD	14 930.19 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>318 136.87 \$</b>

**TOTAL : 318 136,87\$**

QUE le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 13 septembre 2021, par les responsables d'activités budgétaires, et ce, en vertu du règlement numéro 02-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

**Adoptée****4.2 RÉ.S.204-21****ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022 DE LA RÉGIE INCENDIE NORD-OUEST (RINOL)****CONSIDÉRANT QU'**

un budget doit être établi par la Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides (RINOL) et soumis aux huit (8) municipalités adhérentes selon les barèmes définis par le protocole d'entente, et ce, avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours;

**3498**



**CONSIDÉRANT QUE** la quote-part pour l'année 2022 est établie pour la municipalité de La Conception;

**CONSIDÉRANT QUE** la RINOL a transmis pour adoption, à chacune des municipalités membres, et ce, conformément à l'article 603 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le budget annuel 2022, tel que soumis par le conseil d'administration de la RINOL, et ce, pour une quote-part de 91 545\$ pour la municipalité de La Conception.

Le tout payable à même le budget d'opération.

**Adoptée**

4.3

#### **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Hugues Jacob, dépose les états comparatifs pour l'année 2021.

4.4 RÉS.205-21

#### **AUTORISATION DES BUDGETS RÉVISÉS ET AFFECTATIONS**

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil municipal a adopté le règlement 02-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** des budgets doivent être révisés et que les sources de financement de certaines dépenses doivent être précisées relativement aux dépenses réelles et à venir d'ici la fin de l'exercice financier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les budgets révisés et affectations tels que présentés;

QUE le détail des budgets révisés et affectations fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

**Adoptée**

4.5 RÉS.206-21

#### **DATE DE FIN D'EMPLOI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ACTUEL**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 176-21 en date du 23 août 2021 qui prévoit la démission du directeur général, monsieur Hugues Jacob;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins de la municipalité eu égard à la transition des dossiers et de la tenue des élections générales du 7 novembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité par les membres présents, que la date de fin d'emploi du directeur général actuel, monsieur Hugues Jacob est fixée au 7 novembre 2021 inclusivement.

**Adoptée**

3499



- 4.6 **RÉS.207-21** **CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE DES FINANCES ET COMPLÉMENT DE NOMINATION À TITRE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**
- CONSIDÉRANT** la démission du directeur général;
- CONSIDÉRANT** les besoins de la municipalité pour assurer l'intérim et les recommandations du directeur général ;
- CONSIDÉRANT** le rendement et les compétences de la directrice des Finances, madame Claude Piché;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'ajouter le complément de nomination «secrétaire-trésorière adjointe» au titre de directrice des finances;
- D'amender son contrat de travail en conséquence;
- D'autoriser le maire et directeur général à signer ledit contrat.

**Adoptée**

5. **RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES**

6. **APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

- 6.1 **RÉS.208-21** **OCTROI DU CONTRAT POUR LE DAMAGE DE SENTIERS DE SKI DE FOND SUR LE PARC LINÉAIRE « LE P'TIT TRAIN DU NORD» - HIVER 2022**
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Conception désire offrir à ses citoyens des sentiers de ski de fond de qualité;
- CONSIDÉRANT QUE** les sentiers de ski de fond ont besoin des services de professionnels;
- CONSIDÉRANT QUE** les recommandations de la responsable des loisirs ;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat pour le damage de 2 km de sentiers de ski de fond sur le parc linéaire « le P'tit train du nord » pour l'hiver 2022 à la compagnie Karl Marcotte Excavation au montant de 4 000\$ plus les taxes applicables.

**Adoptée**

- 6.2 **RÉS.209-21** **ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES USAGÉ POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
- CONSIDÉRANT** l'étant désuet du chargeur actuel John Deere, datant de 1986 et qui est devenu non-fonctionnel ;
- CONSIDÉRANT** les besoins aux travaux publics relativement à l'utilisation d'un chargeur sur roue afin de charger les camions en période d'hiver;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité vise l'achat d'un chargeur sur roue usagé avec des caractéristiques spécifiques et que l'achat doit s'effectuer rapidement selon l'inventaire des véhicules disponibles;
- CONSIDÉRANT** l'aval du comité en voirie où siègent des élus;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

De mandater le la directrice des finances, le directeur des services techniques et le contremaître à trouver un chargeur sur roue usagé selon les caractéristiques spécifiques établies par le comité voirie;

D'autoriser la dépense au montant maximum de 60 000\$ plus les taxes pour ledit achat.

**Adoptée**

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 RÉS.210-21**

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'agglomération de Mont-Tremblant est formée par les territoires de la Ville de Mont-Tremblant et de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, et ce, conformément à l'article 11 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, RLRQ, c. E-20.001* (ci-après « LECCMCA »);

**CONSIDÉRANT QUE** les services de sécurité incendie sont une compétence d'agglomération qui relève de la municipalité centrale, conformément à l'article 19 (8°) a) de la LECCMCA;

**CONSIDÉRANT QU'** à ce titre, la Ville de Mont-Tremblant agit seule, par son conseil d'agglomération, à l'égard des compétences d'agglomération et a compétence, non seulement sur son propre territoire, mais aussi sur celui de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, conformément aux articles 17 et 18 de la LECCMCA;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant a établi et maintient un Service de sécurité incendie sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Conception désire confier l'application des mesures de protection et de prévention des incendies selon les modalités prévues au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté des Laurentides au Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant et qu'à cette fin, elle mettra à la disposition de la Ville de Mont-Tremblant, la caserne sise au 2000 rue des Lilas afin que ladite Ville puisse y abriter les équipements et véhicules nécessaires;

**CONSIDÉRANT QU'** une étude d'opportunité intitulée «*Des citoyens protégés par un noyau fort*» a été réalisée par la Ville de Mont-Tremblant pour une desserte en sécurité incendie en considérant les avantages de la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de La Conception;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* dans le but de conclure une entente relative à la fourniture de services de sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyée par M. Richard Beaulieu, conseiller et résolu à



l'unanimité des membres présents, d'autoriser la signature de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de service incendie par monsieur Maurice Plouffe, maire et monsieur Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier.

**Adoptée**

**8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**8.1 RÉS.211-21 RATIFICATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE À TITRE DE SUPERVISEUR MÉCANIQUE**

**CONSIDÉRANT** les besoins au garage municipal relativement à l'entretien mécanique des véhicules;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur général et du directeur des services techniques;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 9.07 de la convention collective, une personne salariée peut être chargée temporairement d'accomplir une fonction hors de l'unité d'accréditation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyée par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents de se prévaloir de l'article 9.07 de la convention collective et de ratifier l'affectation temporaire de monsieur Steve Legault à titre de superviseur mécanique, et ce, entre le 20 septembre et le 30 novembre 2021 au taux horaire de 32.10\$.

**Adoptée**

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**10.1 RÉS.212-21 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-00035, ROUTE DES ORMES**

**CONSIDÉRANT QUE** La demande vise à légaliser le frontage de 34.01 mètres du terrain alors que la grille d'usages et normes HA-8 prescrit un frontage minimal de 50 mètres sur la Route des Ormes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot rénové possède une superficie de 6 401.7 mètres carrés et que la superficie minimale exigée à la grille d'usages et normes de la zone HA-8 est établie à 4 000 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot rénové possède une profondeur de 227.52 mètres et que la profondeur minimale requise à la grille d'usages et normes HA-8 est de 60 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** les dimensions du lot rénové sont jugées suffisantes pour la construction d'une nouvelle résidence en respect des marges de recul prescrites par la grille d'usages et normes de la zone HA-8 et les dispositions de l'article 8.15.3.1 du Règlement de zonage numéro 14-2006, c'est-à-dire :

- À plus de 6 mètres de la ligne avant de propriété (Route des Ormes);
- À plus de 6 mètres des lignes latérales de propriété;
- À plus de 20 mètres de la ligne des hautes eaux (rivière Rouge);

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme est favorable de façon conditionnelle à la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Michelle Hudon,

**3502**



conseillère, appuyée par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de dérogation mineure, conditionnellement à prévoir le maintien d'une zone tampon boisée de 6 mètres dans les cours latérales de propriété.

**Adoptée**

10.2 RÉS.213-21

**DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL (PIIA-003) – SECTEUR PATRIMONIAL DU NOYAU VILLAGEOIS NUMÉRO 2021-00036 ET DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-00037 AU 1958, ROUTE DES TULIPES**

**CONSIDÉRANT QUE**

les demandes visent à autoriser l'apparence et la hauteur d'une clôture en bois qui serait érigée à l'intérieur de la cour avant sur une longueur de 42 pieds (12.8m). La hauteur prévue pour la clôture est de 1.8 mètre alors que l'article 5.25 du règlement de zonage 14-2006 prescrit une hauteur maximale de 1.2 mètre en cours avant réglementaire.

**CONSIDÉRANT QUE**

l'esquisse graphique a été modifiée pour prendre en considération les recommandations émises par le Comité consultatif d'Urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la clôture en cours avant sera installée à plus de 1 mètre de l'emprise de la Route des Tulipes ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la clôture de bois, d'apparence naturelle, sera éventuellement teinte de couleur caramel afin de rehausser son aspect visuel ;

**CONSIDÉRANT QUE**

des arbres et des arbustes seront mis en terre du côté de la Route des Tulipes le long de la clôture afin que son apparence s'harmonise mieux avec le milieu environnant ;

**CONSIDÉRANT QUE**

l'esthétisme de la clôture intégrera les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme afin de briser son aspect rectiligne et sa monotonie ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la clôture sera installée sur des pieux métalliques de 3 pieds de profondeur;

**CONSIDÉRANT QUE**

le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est favorable aux demandes telles que présentées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyée par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser les demandes de PIIA et de dérogation mineure telles que présentées.

**Adoptée**

10.3 RÉS.214-21

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-00038 AU 3278, CHEMIN DES GRIVES**

**CONSIDÉRANT QUE**

la demande vise à légaliser l'agrandissement d'un bâtiment accessoire à environ 1.75 mètre du mur extérieur de la résidence alors que le tableau 4 – constructions accessoires et usages complémentaires du règlement de zonage 14-2006 exige une distance minimale de 3 mètres entre les deux bâtiments;

**CONSIDÉRANT**

l'importance de maintenir une distance minimale de 3 mètres entre les bâtiments afin de réduire le risque de propagation des flammes en cas d'incendie de l'un des bâtiments ;



**CONSIDÉRANT QUE**

le comité consultatif d'urbanisme (CCU) n'est pas favorable à la demande telle que présentée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, de refuser la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**Adoptée**

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 RÉS.215-21**

**DEMANDE DE FINANCEMENT À LA FONDATION TREMBLANT – SOUTIEN À LA JEUNESSE**

**CONSIDÉRANT QUE**

la pandémie a des effets négatifs notables chez les jeunes au niveau psychologique et physique;

**CONSIDÉRANT QUE**

nous souhaitons modifier notre politique familiale en améliorant la programmation du service des loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité abrite sur son territoire des familles à faibles revenus;

**CONSIDÉRANT QUE**

le support financier est nécessaire afin d'offrir des services pour combler les besoins des jeunes de notre communauté;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité aimerait offrir des activités faisant la promotion de la santé physique et psychologique auprès des jeunes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de présenter une demande d'aide financière auprès de la Fondation Tremblant, au montant de 6 000\$, dans le but d'offrir un soutien à la jeunesse par le biais d'activités gratuites au sein de la communauté;

DE mandater le directeur général et/ou la responsable des loisirs à remplir et à signer tout document relié à cette demande.

**Adoptée**

**11.2 RÉS.216-21**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC VILLE DE MONT-TREMBLANT – INSTALLATION DE LOISIRS**

**CONSIDÉRANT**

l'importance de maintenir de saines habitudes de vie et de pratiquer l'activité physique;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Ville de Mont-Tremblant possède les infrastructures et aménagements tels que l'aréna, le complexe aquatique, les terrains extérieurs, les gymnases et la palestine de l'école secondaire Curé-Mercure;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Ville de Mont-Tremblant offre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la possibilité de conclure une entente afin de permettre aux citoyens de La Conception l'accès à la pratique libre des activités et aux cours prévus aux dites infrastructures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de La Conception adhère dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 à l'entente intermunicipale relative à l'accès aux installations de loisirs avec la Ville de Mont-Tremblant;



QUE le maire ainsi que le directeur général ou leur remplaçant soient autorisés à signer ladite entente.

**Adoptée**

**11.3 RÉS.217-21**

**AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA FÊTE D'HALLOWEEN**

**CONSIDÉRANT QUE**

la fête d'Halloween n'a pas été célébrée pour l'année 2020 en raison de la pandémie COVID -19;

**CONSIDÉRANT QUE**

cette fête est grandement appréciée par les citoyens;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la dépense pour la fête d'Halloween d'une somme de 500\$ incluant l'achat de citrouilles, l'achat de bonbons pour une distribution le 31 octobre de 15h00 à 18h00 en collaboration avec l'Auberge 1939 ainsi que la remise de trois prix de 50\$ aux citoyens ayant confectionnés les plus belles citrouilles.

**Adoptée**

**12. DIVERS**

**13. QUESTIONS DES CITOYENS**

**13.1 Question citoyenne**

Quels sont les développements, pour donner suite à la question que j'ai posé au Conseil Municipal le 13 septembre 2021, concernant les restrictions d'assemblage de matériaux dans la zone de 5 mètres pour tout riverain des lacs?

Aussi dans le même ordre d'idée, quels sont les développements afin que les Municipalités retrouvent leurs pouvoirs de consentir à des dérogations mineures en bande riveraine, retirés à la suite de l'adoption de la loi 67?

**Réponse :**

Cela touche beaucoup les résidents de la Conception et mais aussi les gens du Québec. Nous ne pouvons plus donner de permis dans la zone du 5 mètres. Le 16 septembre dernier à eux lieu la séance du conseil des maires de la MRC des Laurentides. Il a été adopté que la MRC doit travailler avec les autres MRC pour faire front commun afin de modifier la loi 67. C'est un problème qui touche principalement les résidences de 40 ans et plus qui nécessitent plus d'entretien et de rénovation. Nous allons continuer à travailler en mettant les efforts en commun afin de modifier la loi.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**RÉS.218-21**

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h30.

**Adoptée**

Hugues Jacob,  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

Maurice Plouffe,  
Maire

Procès-verbaux de la Municipalité de La Conception



La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.



**ANNEXE A**

Photo des personnes présentes à la séance ordinaire tenue à huis clos par visioconférence (de gauche à droite : Le maire Maurice Plouffe, M. Hugues Jacob, Mme Diane Pigeon, M. Richard Beaulieu, Mme Michelle Hudon, M. Patrick Cyr) :



**ANNEXE B**

État comparatif au 31 août 2021  
Résultats au 31 août 2020 vs résultats au 31 août 2021

	Résultats au 31 août 2020	Résultats au 31 août 2021
<b>Revenus</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Taxes	3 613 250 \$	3 840 752 \$
Paiements tenant lieu de taxes	45 501 \$	53 672 \$
Transferts	295 407 \$	528 444 \$
Services rendus	46 647 \$	70 207 \$
Imposition de droit	244 357 \$	463 976 \$
Amendes et pénalités	4 985 \$	10 470 \$
Intérêts	23 035 \$	24 600 \$
Autres revenus	4 035 \$	11 965 \$
<b>Total revenus de fonctionnement</b>	<b>4 277 217 \$</b>	<b>5 004 086 \$</b>
<b>Investissements</b>		
Taxes	- \$	- \$
Quotes-parts	- \$	- \$
Transferts	- \$	- \$
Autres revenus		
Contribution des promoteurs	- \$	- \$
Autres	- \$	- \$
Quote-part dans les revenus nets d'entreprises municipales	- \$	- \$
<b>Total revenus d'investissements</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Total revenus</b>	<b>4 277 217 \$</b>	<b>5 004 086 \$</b>
<b>Charges</b>		
Administration générale	534 176 \$	593 535 \$
Sécurité publique	507 029 \$	540 840 \$
Transport	915 871 \$	1 128 132 \$
Hygiène du milieu	371 764 \$	325 522 \$
Santé et bien-être	- \$	- \$
Aménagement, urbanisme et développement	164 148 \$	206 843 \$
Loisirs et culture	219 621 \$	252 163 \$
Frais de financement	87 531 \$	89 098 \$
Amortissement des immobilisations	- \$	1 457 \$
<b>Total charges</b>	<b>2 800 140 \$</b>	<b>3 137 590 \$</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>1 477 077 \$</b>	<b>1 866 496 \$</b>
Moins: Revenus d'investissement	- \$	- \$
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>1 477 077 \$</b>	<b>1 866 496 \$</b>
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>		
<b>Immobilisations</b>		
Amortissement	- \$	1 457 \$
Produit de cession	1 148 \$	5 454 \$
Réclamation assurances	- \$	- \$
(Gain) perte sur cession	- \$	(288) \$
Réduction de valeur	- \$	- \$
<b>Total immobilisations</b>	<b>1 148 \$</b>	<b>6 623 \$</b>
<b>Propriétés destinées à la revente</b>		
Coût des propriétés vendues	- \$	6 057 \$
Réduction de valeur	- \$	- \$
<b>Total propriétés destinées à la revente</b>	<b>- \$</b>	<b>6 057 \$</b>
<b>Financement</b>		
Financement à long terme des activités de fonctionnement	- \$	- \$
Remboursement de la dette à long terme	(362 232) \$	(376 274) \$
<b>Total financement</b>	<b>(362 232) \$</b>	<b>(376 274) \$</b>
<b>Affectations</b>		
Activités d'investissement	- \$	(22 590) \$
<b>Excédent(déficit) accumulé</b>		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	- \$	- \$
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	(102 755) \$	(79 069) \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Financement des investissements en cours		
<b>Total affectations</b>	<b>(102 755) \$</b>	<b>(101 659) \$</b>
<b>Total conciliation à des fins fiscales</b>	<b>(463 839) \$</b>	<b>(485 253) \$</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>1 013 238 \$</b>	<b>1 401 243 \$</b>



État comparatif au 31 août 2021  
Résultats prévus au 31 décembre 2021 vs budget initial 2021

	Budget initial 2021	Résultats estimés au 31 décembre 2021
<b>Revenus</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Taxes	3 783 483 \$	3 893 950 \$
Palements tenant lieu de taxes	53 663 \$	53 663 \$
Transferts	630 007 \$	623 714 \$
Services rendus	99 267 \$	85 850 \$
Imposition de droit	207 500 \$	643 550 \$
Amendes et pénalités	9 000 \$	16 000 \$
Intérêts	48 871 \$	55 000 \$
Autres revenus	29 550 \$	18 043 \$
<b>Total revenus de fonctionnement</b>	<b>4 859 340 \$</b>	<b>5 389 771 \$</b>
<b>Investissements</b>		
Taxes		
Quotes-parts		
Transferts	40 000 \$	34 800 \$
Autres revenus		
Contribution des promoteurs		
Autres		58 000 \$
Quote-part dans les revenus nets d'entreprises municipales		
<b>Total revenus d'investissements</b>	<b>40 000 \$</b>	<b>92 800 \$</b>
<b>Total revenus</b>	<b>4 899 340 \$</b>	<b>5 482 571 \$</b>
<b>Charges</b>		
Administration générale	851 495 \$	842 076 \$
Sécurité publique	724 649 \$	735 678 \$
Transport	1 426 172 \$	1 530 915 \$
Hygiène du milieu	444 334 \$	485 826 \$
Santé et bien-être	- \$	- \$
Aménagement, urbanisme et développement	308 839 \$	284 346 \$
Loisirs et culture	402 769 \$	332 573 \$
Frais de financement	117 893 \$	117 934 \$
Amortissement des immobilisations	600 000 \$	645 000 \$
<b>Total charges</b>	<b>4 876 151 \$</b>	<b>4 974 348 \$</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>23 189 \$</b>	<b>508 223 \$</b>
Moins: Revenus d'investissement	(40 000) \$	(92 800) \$
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>(16 811) \$</b>	<b>415 423 \$</b>
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>		
<b>Immobilisations</b>		
Amortissement	600 000 \$	645 000 \$
Produit de cession	100 000 \$	88 454 \$
Réclamation assurances	- \$	- \$
(Gain) perte sur cession	- \$	24 712 \$
Réduction de valeur	- \$	- \$
<b>Total immobilisations</b>	<b>700 000 \$</b>	<b>758 166 \$</b>
<b>Propriétés destinées à la vente</b>		
Coût des propriétés vendues	- \$	6 057 \$
Réduction de valeur	- \$	- \$
<b>Total propriétés destinées à la vente</b>	<b>- \$</b>	<b>6 057 \$</b>
<b>Financement</b>		
Financement à long terme des activités de fonctionnement	- \$	
Remboursement de la dette à long terme	(489 718) \$	(489 718) \$
<b>Total financement</b>	<b>(489 718) \$</b>	<b>(489 718) \$</b>
<b>Affectations</b>		
Activités d'investissement	(196 500) \$	(485 000) \$
<b>Excédent(déficit) accumulé</b>		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	53 595 \$	53 595 \$
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	(90 566) \$	(104 506) \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Financement des investissements en cours		
<b>Total affectations</b>	<b>(193 471) \$</b>	<b>(535 911) \$</b>
<b>Total conciliation à des fins fiscales</b>	<b>16 811 \$</b>	<b>(251 406) \$</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>(0) \$</b>	<b>154 017 \$</b>

**ANNEXE C****Affectations aux projets de l'exercice financier 2021 :****SURPLUS NON AFFECTÉS :**

- Panneau d'affichage numérique – autres frais d'installation & ajust. contrat 3 000 \$
- Infrastructures route des Ormes 75 682 \$

**FONDS DE ROULEMENT :**

- Accessoires avec achat remorque – 5 ans 1 052 \$

**Budgets révisés et transferts de crédits budgétaires:**

02.13000.141	Salaires réguliers	18 000 \$
01.21111.000	Taxes générales	18 000 \$
02.23000.451	Service de sûreté municipale	4 500 \$
01.21219.002	Tarif – sûreté du Québec	2 500 \$
01.21219.003	Taxes sécurité incendie	2 000 \$
02.32000.521	Entretien et réparation infrastructures	50 000 \$
02.32000.525	Entretien véhicules	14 000 \$
02.32000.630	Essence-diesel	9 500 \$
02.35500.640	Signalisation	6 500 \$
01.23431.001	Autres revenus travaux publics	2 500 \$
01.24100.001	Permis de construction	8 650 \$
01.24200.001	Droits de mutation immobilières	56 000 \$
01.27900.002	Réclamation – assurances	5 350 \$
01.38123.000	Transfert cond. – inondations	7 500 \$
02.41300.411	Honoraires professionnels - aqueduc	1 200 \$
01.21211.000	Taxe eau - entretien	1 200 \$
02.41400.522	Entretien et rép. station d'épuration	1 575 \$
03.61000.016	Affectation – réserve eaux usées	1 575 \$
02.45110.446	Collecte et transport matières résiduelles	23 000 \$
02.45110.640	Pièces et accessoires	2 500 \$
01.21213.000	Taxe matières résiduelles	1 000 \$
01.23440.002	Vente bacs	2 500 \$
01.24200.001	Droits de mutation immobilières	18 000 \$
01.38145.003	Québec subvention – matières résiduelles	4 000 \$
02.70160.951	Quote-part MRC – parc linéaire	2 000 \$
01.23411.003	ADM – location terrain descentes	2 000 \$
03.31000.000	Transfert état activités d'investissement	278 500 \$
01.24200.001	Droits de mutation immobilières	278 500 \$